

Question 3
PR 1000162499

English

Q3.1: Section 1.4 of the RFP describes six (6) topic areas that were identified in the preceding review of lessons learned. Section 2.1, Tasks and Activities, #2, refers to five (5) of these topic areas for the development of case studies. Has Health Canada already eliminated one topic area, or will one topic area be eliminated in the process of the project?

R3.1: One topic area has already been eliminated for the purpose of developing case studies. The topic area for which no project will be selected to become the subject of a case study is "International".

Q3.2: Section 2.1, Task and Activities, #5, refers to "in-person" direct communication. However, Section 3.9 of the RFP mentions that travel is not required. Can you confirm whether or not travel is expected?

R3.2: Travel is not part of this requirement. Information specific to selected projects should be gathered through the study of project documentation as well as direct communication. This may include in-person direct communication if deemed relevant by the contractor and with the condition that any travel cost be covered by the contractor. An alternative combination of direct communication methods, including the use of telephone, email or webinar for example, is acceptable and encouraged.

Q3.3: Section 2.1, Task and Activities, #10, refers to end-user reviewers from each of the potential end-user groups. Do you anticipate that these end-user reviewers would be paid subcontractors, or would they be un-paid consultants? Is the selection of the end-user reviewers solely the responsibility of the contractor, or would they be selected in collaboration with Health Canada?

R3.3: It is up to the bidder to propose an approach for this requirement in their proposal.

French

Q3.1: La Section 1.4 de la DP décrit six (6) sujets ayant été identifiés lors du précédent examen des leçons retenues. La Section 2.1, Tâches et activités, numéro 2, se réfère à cinq (5) de ces sujets lorsqu'il est question du développement d'études de cas. Santé Canada a-t-il déjà éliminé l'un des sujet, ou un sujet sera-t-il éliminé dans le processus du projet?

R3.1: Un sujet a déjà été éliminé pour fins de développement d'étude de cas. Le sujet pour lequel aucun projet ne sera sélectionné pour faire l'objet d'une étude de cas est "International".

Q3.2: La Section 2.1, Tâches et activités, numéro 5, se réfère aux communications directes "en personne". Cependant, la Section 3.9 de la DP mentionne qu'aucun déplacement n'est requis. Pouvez-vous confirmer si des déplacements sont prévus ou non?

R3.2 : Ce besoin n'implique qu'aucun déplacement. L'information propre aux projets choisis devrait être recueillie à même la documentation des projets ainsi qu'à l'aide d'une combinaison de méthodes de communication directe. Cela peut inclure la communication en personne si considéré approprié par l'entrepreneur, et dans la mesure où tous les frais de déplacements sont assumés par ce-dernier. Une combinaison alternative de méthodes de communication directe, incluant le téléphone, le courrier électronique ou le webinaire par exemple, est acceptable et encouragée.

Q3.3: La Section 2.1, Tâches et activités, numéro 10, se réfère à des utilisateurs finaux réviseurs représentant chacun des publics cibles. Prévoyez-vous que ces utilisateurs finaux réviseurs soient payés en tant que sous-traitants, ou seraient-ils des consultants non rémunérés? La sélection des utilisateurs finaux réviseurs sera-t-elle exclusivement la responsabilité de l'entrepreneur, ou la sélection se fera t'elle en collaboration avec Santé Canada?

R3.3: Il revient au soumissionnaire de proposer une approche pour cette exigence dans sa proposition.